

mais également l'accessibilité physique des moyens de transport (que ce soit dans les édifices ou les véhicules). Entre autres choses, ces règlements pourraient trancher la question du transport gratuit de l'accompagnateur d'un voyageur handicapé. C'est là depuis longtemps une revendication prioritaire. Deux années plus tard, le règlement n'existe toujours pas. Ce retard représente pour les personnes souffrant de handicaps un signal contraire de celui que voulait leur donner le gouvernement en modifiant la Loi. On aurait peut-être obtenu des résultats plus rapides s'il avait existé un mécanisme spécifiquement responsable des progrès du gouvernement en ce qui concerne les problèmes des handicapés.

Enfin, depuis le discours du trône de 1986, à tour de rôle les ministres de la Justice ont proclamé l'intention du gouvernement de modifier la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, ainsi que le recommandait le rapport *Égalité pour tous*. Depuis mars 1988, cet engagement englobe la notion d'adaptation raisonnable. Cette dernière suppose que l'employeur ne pourrait plus refuser d'adapter un poste de travail aux compétences et à l'expérience d'un employé potentiel qualifié atteint d'une déficience. Lorsqu'il a comparu devant le Comité le 13 juin 1989, le ministre de la Justice, l'honorable Doug Lewis, a dit son intention d'introduire les modifications début 1990. Lorsque l'honorable Kim Campbell, son successeur au ministère de la Justice, a comparu le 3 mai 1990, elle a répété la promesse, mais en reculant la date. Là encore, l'existence d'un mécanisme plus efficace au sein du gouvernement aurait peut-être permis d'accélérer les choses.

Notre Comité permanent partage le sentiment de frustration de ceux qui réclament une action d'ensemble. Lorsqu'on lit les rapports des comités parlementaires publiés au cours des 10 dernières années, il apparaît évident que leurs appels au changement dans des domaines tels que ceux décrits ci-dessus n'ont guère modifié le système, lequel a oublié les personnes handicapées, en dépit de toutes les bonnes intentions. Avec la publication de leurs rapports successifs, d'*Obstacles* jusqu'à *Pas de nouvelles, mauvaises nouvelles*, en passant par *Égalité pour tous* et *Défis*, nos collègues ont écouté, ont fait et refait des recommandations. Autant de temps et d'énergie ont été consacrés à la rédaction de rapports, de réponses, d'études et de documents d'information qu'il en aurait fallu pour agir.